

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 15 MAI 2013

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Denise EHRHARD, Dominique STOHR, Lucienne HAAS et Christophe SCHIMPF, adjoints au Maire, Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, Paul BOISSARIE, Céline GEFFROY, Béatrice HOELTZEL, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Claude LINDNER, Thomas RUBY, Marie-José SCHALLER et Jean-Laurent VONAU, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : MM. Alfred SCHMITT, conseiller municipal a donné procuration à Christian KLIPFEL, conseiller municipal, Jean-Michel STEPHAN et Christian WAGNER, conseiller municipal a donné procuration à Paul BOISSARIE, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Michèle NEICHEL, DGS.

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

→ Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 10 avril 2013

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 3 abstentions (Lucienne HAAS, Christophe SCHIMPF et Claude LINDNER) approuve le compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2013.

→ Différentes réunions et manifestations

11.04.2013

- réunion du conseil syndical du syndicat mixte du CES avec vote du compte administratif 2012 et budget primitif 2013 et décision de réaliser les travaux pour la rénovation du gymnase

13.04.2013

- inauguration des abords de la gare et du pôle des services

14.04.2013

- exposition Tout'ART à la Saline
- journée portes ouvertes au pôle des services
- concert gospel à l'église protestante de Soultz-sous-Forêts

15.04.2013

- rencontre avec un responsable pour une piste de descente VTT – point à l'ordre du jour
- rencontre avec Yves THERAUD de la société de chasse du Hang, adjudicataire d'un lot de chasse à Soultz-sous-Forêts, concernant la superficie du lot de chasse

17.04.2013

- visite de la maison des associations par la commission de sécurité de Wissembourg et avis favorable pour son exploitation
- rencontre avec un responsable du club de karaté de Wissembourg (SKDS – Skotokan Karaté Do Scherhol) : les membres de ce club s'entraînent à Wissembourg et à Schoenenbourg, le siège du club est à Wissembourg avec une section à Schoenenbourg. Le responsable souhaiterait créer une section à Soultz-sous-Forêts avec des entraînements dans la salle annexe du gymnase du collège, le siège resterait à Wissembourg.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'accueil d'une section de karaté à Soultz-sous-Forêts (et non d'un club) et de définir les aides à allouer.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- est favorable à l'accueil d'une section de karaté à Soultz-sous-Forêts avec un représentant clairement défini
- décide de prendre en charge les frais de location du gymnase du collège, à condition que cette section s'investisse dans la vie associative de la commune
- décide d'attribuer l'aide à la licence des jeunes

18.04.2013

- cérémonie à l'occasion de l'attribution du label bleu au chantier du Sonnenhof
- réunion de la commission des institutions culturelles consacrée à un premier bilan de la saison culturelle 2012/2013 et à la programmation 2013/2014 du relais culturel La Saline

22.04.2013

- présentation de l'avant-projet d'une liaison cyclable entre Soultz-sous-Forêts et Kutzenhausen par les services du Conseil Général aux Présidents des communautés de communes Sauer-Pechelbronn et Soultzerland et aux Maires de Soultz-sous-Forêts et Kutzenhausen : ce projet est inscrit dans le contrat de territoire Sauer-Pechelbronn mais pas dans celui du Hattgau-Soultzerland quant à son subventionnement
- rencontre avec des commerçants de la rue du Docteur Deutsch à propos du stationnement abusif des véhicules en zone bleue (voitures des résidents, voitures professionnelles ...). Ils souhaiteraient des dépose minute dont la mise en place est relativement compliquée dans une zone bleue.

Le Maire informe l'assemblée que la zone bleue n'est plus aussi respectée qu'au début. Il a eu une rencontre avec le capitaine FORMOSE. Ce dernier a indiqué qu'une quarantaine de verbalisations a déjà été dressée par la gendarmerie concernant le stationnement.

Jean-Laurent VONAU fait remarquer qu'il manque une place de stationnement pour personne handicapée rue du Docteur Deutsch.

Il est proposé de marquer une place de stationnement rue du Docteur Deutsch, côté pair en face du supermarché Match. Il faudra également prévoir des places de stationnement pour personne à mobilité réduite rue des Barons de Fleckenstein

24.04.2013

- réunion de lancement du chantier de rénovation de la route menant au centre de soins du Marienbronn – point à l'ordre du jour

25.04.2013

- visite du site de la géothermie par la commission sénatoriale en charge de la transition énergétique : le dossier du site est en discussion pour dégager les crédits nécessaires à la 4^e phase. En effet le débat a porté sur l'avenir du site qui est lié à un nouvel effort des pouvoirs publics afin qu'il puisse atteindre une configuration lui permettant d'assurer son autonomie financière. Les sénateurs, très intéressés par les apports de ce prototype en matière de connaissance et d'expertise de la géothermie profonde, ont plaidé pour une révision des objectifs des programmes de recherche avec une orientation plus axée sur la mise au point d'un modèle économique et d'une boîte à outils pouvant être déployés dans les territoires où la géothermie profonde est présente et exploitable. Ils ont également exprimé leur conviction sur la nécessité de créer une véritable filière technologique basée sur les résultats de l'expérience de plus de 20 ans conduite par le GEIE. Ils feront part de leurs conclusions au Ministre en charge de l'énergie et demanderont à l'Etat de renouveler son soutien au site de Soultz-sous-Forêts/Kutzenhausen.

Le Maire rappelle que le GEIE a toujours eu le soutien des élus et que dans le PLU des terrains sont réservés à l'exploitation de la chaleur à proximité du site de la géothermie.

Jean-Laurent VONAU propose de faire une motion du conseil municipal pour soutenir cette action, il rappelle que la Région Alsace a financé 2 MF en 1998 pour ce projet et que la

géothermie a toujours eu l'appui de la commune et des collectivités territoriales. La géothermie de Soultz-sous-Forêts a déjà fait l'objet de 195 thèses.

Pour le moment un seul site géothermique fonctionne dans la région, à Rittershoffen. En 2011, 12 demandes d'exploration ont été déposées en Alsace.

Le Maire propose d'attendre la lettre des responsables du GEIE avant de faire une motion pour soutenir cette action, ce qui est approuvé par l'assemblée.

Il rappelle également que dans le PLU il est prévu une zone de servitude de projet sur le site actuel du comptoir agricole. Suite au Forum sur la géothermie profonde (15 mai) de Fribourg, auquel il a participé, il a acquis la conviction que cette zone devra accueillir une infrastructure de formation en soutien à la chaire de géothermie et au mastère créés à l'université de Strasbourg. Cette affaire devra faire l'objet d'une proposition complémentaire, en concertation avec le GEIE, à adresser au gouvernement.

26.04.2013

- assemblée générale de l' AIS (Association interprofessionnelle du Soultzerland) : le renouvellement du comité présage un renouvellement des instances vu que le Président n'a pas demandé le renouvellement de son mandat. Les perspectives sont tournées vers un élargissement de l'association aux entreprises de l'ensemble de la communauté de communes du Soultzerland dans un premier temps, de la future entité de l'Outre-Forêt incluant le Hattgau par la suite

27.04.2013

- vente de bois (déchets de coupe) – montant encaissé : 5 140 € HT

28.04.2013

- journée de l'enfant au relais culturel La Saline organisée par le RAM (Relais d'assistants maternels)

29.04.2013

- réunion concernant le renouvellement de la couche de roulement de la RD 263 entre Hoffen et Altenstadt, organisée par les services du Conseil Général. Cette opération se déroulera du 27 mai au 28 juin 2013
- 4^{ème} réunion de conception de l'éco-quartier du Salzbaechel ; 3 projets ont été élaborés et c'est celui imaginé par l'équipe du conseil municipal qui a finalement fait l'unanimité. Il comporte 2 pôles de maisons en bandes de 2 et 3 maisons et d'un petit collectif de 3 logements, le tout organisé autour d'une coulée verte accessible à tous les habitants du quartier. Prochaine étape le 27 mai pour définir les règles de fonctionnement de l'éco-quartier avant une réunion finale le 17 juin pour valider l'ensemble du cahier des charges

30.04.2013

- rencontre transfrontalière des policiers et gendarmes au pôle des services
- visite de la propriété 48 rue du Docteur Deutsch avec les services du Domaine

02.05.2013

- rencontre avec l'inspectrice de l'éducation nationale concernant le problème posé par une classe de l'école élémentaire particulièrement perturbée. La décision du conseil municipal de renforcer la présence adulte dans cette classe a certes amélioré la situation mais sans résoudre la question dans sa totalité. Un nouveau changement d'instituteur a eu lieu, le neuvième depuis le début de l'année. Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour régler ce problème dans les meilleurs délais et au plus tard pour le début de l'année scolaire 2013/2014
- rencontre avec le capitaine FORMOSE concernant le stationnement dans les zones bleues (voir ci-dessus la rencontre avec les commerçants de la rue du Docteur Deustch)

- réception de remise des prix des lauréats du concours de fleurissement 2012 organisée par le jury d'arrondissement. Les lauréats de Soultz-sous-Forêts et de Hohwiller étaient nombreux :
 - Commune de Soultz-sous-Forêts : diplôme d'honneur pour les ponts du Seltzbach et du Froeschwillerbach, pour le parc de la maison des associations et le giratoire RD 28
 - Commune de Hohwiller : diplôme d'honneur pour les entrées d'agglomération, les places du village et la montée vers l'église
 - Catégorie maisons avec décor floral et jardin visible :
 - 1er prix : M. et Mme Ernest PHILIPPS – Hohwiller
 - diplôme d'honneur : M. et Mme Eric SCHIMPF - Soultz sous Forêts
 - Catégorie maisons aux possibilités limitées de fleurissement :
 - M. et Mme MEINHARDT - Hohwiller
 - Catégorie maisons avec jardin d'agrément :
 - diplôme d'honneur: M. et Mme Alfred RINCKEL - Soultz sous Forêts
 - diplôme d'honneur: M. et Mme Christian CULLMANN - Hohwiller
 - Catégorie réalisations collectives de particuliers:
 - 2° prix : Messieurs Freddy et Samuel BOSSERT - Hohwiller
 - 2° prix : MESSMER / BAKATSELOS – Soultz-sous-Forêts
 - Catégorie immeubles industriels et commerciaux :
 - 3° prix : Boutique Eliane à Soultz sous Forêts

03.05.2013

- visite des installations du comptoir agricole avec les services du Domaine
- remise des récompenses de la manifestation PAMINA OUTDOOR CUP 2013 qui a eu lieu les 2 et 3 mai 2013 à Soultz-sous-Forêts au collège de l'Outre-Forêt ; 12 établissements scolaires français et allemands ont participé

05.05.2013

- fête de la paroisse protestante avec, pour la première fois, l'organisation d'un repas de midi

06.05.2013

- réunion des personnes publiques associées (PPA) dans le cadre de l'élaboration du PLU du Hattgau
- conseil d'administration du collège
- réunion de la commission de sélection des offres pour l'attribution des travaux du carrefour RD 264/28/52 et du tronçon de la rue du Docteur Deutsch – point à l'ordre du jour
- assemblée générale de l'ADMP

07.05.2013

- réunion de chantier pour le lancement de la liaison cyclopiétonne reliant le pôle scolaire et de la petite enfance à la médiathèque

08.05.2013

- commémoration du 68^e anniversaire de la fin de la deuxième guerre mondiale
- fête du sport et des associations au Bruehl, organisée par l'OMACSL

10.05.2013

- tirage au sort public de la liste préparatoire du jury d'assises 2014 : 6 personnes ont été tirées au sort - Rémi CHRIST, Antoine FONTAINE, Claude MULLER, Jean-Claude NOLD, Virginie SCHUFFENECKER et Marianne WESTERMEYER/BURKHALTER
- course de solidarité des enfants des écoles maternelle et élémentaire de Soultz-sous-Forêts au profit de l'association ELA au terrain de football
- réunion du comité de pilotage du pôle scolaire et de la petite enfance pour le choix des sols souples et la couleur des portes et des placards. L'accès aux transports scolaires et la rénovation de la cour de l'école élémentaire ont également été discutés – point à l'ordre du jour

11.05.2013

- inauguration de l'exposition sur la guerre d'Algérie qui a lieu à la Maison de la culture et des loisirs de Reimerswiller à partir du 11 mai et pendant une semaine

13.05.2013

- rencontre avec la nouvelle institutrice de la classe de CE2 ; le maire a exprimé tout son soutien à l'enseignante et une démarche commune a été mise au point afin de faire face, ensemble, à l'extrême difficulté de la situation
- réunion de la commission des projets et travaux

14.05.2013

- réunion de la commission de sélection des offres

15.05.2013

- rencontre avec le directeur de la maison de retraite
- conférence internationale de géothermie – Forum du Rhin Supérieur à Fribourg (voir ci-dessus l'évocation de la visite de la délégation sénatoriale du 24 avril)

2. PROJETS ET TRAVAUX

→ Pôle des services

• Avenants

Le maître d'œuvre a fait parvenir différents avenants pour le pôle des services concernant des travaux complémentaires non prévus dans les marchés initiaux ou des travaux non réalisés.

▪ Avenant n° 2 au lot 5 – Couverture/Zinguerie/Etanchéité

L'avenant n° 2 au lot 5 – Couverture/Zinguerie/Etanchéité émanant de l'entreprise BEYER/Brumath concerne le remplacement des appuis de fenêtres en zinc qui ont été détériorés par le crépisser et dont le montant sera déduit du décompte des établissements CK Construction. Le montant de l'avenant s'élève à 1 204,40 € HT (1 440,46 € TTC).

Du fait de cet avenant et de l'avenant n° 1, le montant du marché est porté de 85 052,06 € HT (101 722,26€ TTC) à 90 225,40 € HT (107 909,58 € TTC), soit une augmentation de 6,08 % par rapport au marché initial.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 2 au lot 5 –Couverture/Zinguerie/Etanchéité et autorise le Maire à le signer avec l'entreprise.

▪ Avenants n° 2 au lot 7 – Menuiserie bois extérieure et intérieure

L'avenant n° 2 au lot 7 – Menuiserie bois extérieure et intérieure émanant de l'entreprise SCHALK/Niedermodern concerne des travaux en moins et en plus :

– **Travaux en moins :**

Bâtiment C : volets brise-soleil, remplacement de la double-porte pleine par une double porte vitrée pour l'aménagement du caveau, portes anciennement archives, mains-courantes bois et plinthes sapins du sas d'entrée,

Bâtiment B (Mairie) : double porte salle du conseil remplacée par une porte à 1 battant vitrée, pour un montant de – 9 483,23 € HT

– **Travaux complémentaires non prévus au marché initial :**

L'essentiel des travaux complémentaires concerne l'aménagement du caveau (issue de secours, escalier de secours, porte vitrée et travaux de finition), le remplacement des plinthes sapin par des plinthes chêne, l'ajout des mains-courantes côté mur (demande du bureau de contrôle), porte vitrée de la salle du conseil municipal, dépose de plancher ancien et mise en place d'un nouveau plancher à l'étage, réajustage et révision des anciens volets battants et divers travaux de finition,

pour un montant de 25 712,80 € HT.

Le montant de l'avenant s'élève à 16 229,57 € HT (19 410,57 € TTC).

Du fait de cet avenant et de l'avenant n° 1 (fermetures électroniques), le montant du marché est porté de 248 064,98 € HT à 275 796,55 € HT (329 852,68 € TTC), soit une augmentation de 11,18 % par rapport au marché initial.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions (Christian KLIPFEL et Alfred SCHMITT) approuve l'avenant n° 2 au lot 7 – Menuiserie bois intérieure et extérieure et autorise le Maire le signer avec l'entreprise.

▪ **Avenant n° 3 au lot 7 – Menuiserie bois extérieure et intérieure**

L'avenant n° 3 au lot 7 – Menuiserie Intérieure et extérieure émanant de l'entreprise SCHALCK/Niedermodern concerne la fourniture et pose de cylindres pour un plan de fermeture généralisé, à la place des cylindres prévus au marché initial.

Le montant de l'avenant s'élève à 1 521,00 € HT (1 819,12 € TTC).

Du fait de cet avenant et des avenants n° 1 et 2, le montant du marché est porté de 248 064,98 € HT à 277 317,55 € HT (331 671,80 € TTC), soit une augmentation de 11,79 % par rapport au marché initial.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 3 au lot 7 – Menuiserie intérieure et extérieure et autorise le Maire à le signer avec l'entreprise.

▪ **Avenant n° 4 au lot 15 – Peintures intérieures et extérieures**

L'avenant n° 4 au lot 15 – Peintures intérieures et extérieures émanant de l'entreprise SCHMIDT/Gundershoffen concerne des travaux en moins (nettoyage retiré du marché) et des travaux complémentaires (travaux de dépose de tapisserie et de fibre de verre).

Le montant de l'avenant s'élève à – 2 171,20 € HT (- 2 596,76 € TTC).

Du fait de cet avenant et des avenants n° 1, 2 et 3, le montant du marché est porté de 53 289,29 € HT à 54 539,89 € HT (65 229,70 € TTC), soit une augmentation de 2,35 % par rapport au marché initial.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 4 au lot 15 – Peintures intérieures et extérieures et autorise le Maire à le signer avec l'entreprise.

➔ **Pôle scolaire et de la petite enfance**

• **Avenant n° 1 au lot 05 – Etanchéité/Couverture/Zinguerie**

Le maître d'œuvre a fait parvenir l'avenant n° 1 au lot 05 – Etanchéité/Couverture/Zinguerie émanant de l'entreprise RIED ETANCHE/Sessenheim et concernant le raccord d'étanchéité avec la toiture existante, prestation supplémentaire non comprise dans le marché initial.

Le montant de l'avenant s'élève à 1 281,00 € HT (1 532,08 € TTC).

Du fait de cet avenant, le marché est porté de 147 500 € HT à 148 781,00 € HT (177 942,08 € TTC), soit une augmentation de 0,87 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 au lot 05 – Etanchéité/Couverture/Zinguerie et autorise le Maire à le signer avec l'entreprise.

- **Accès bus**

Le Maire informe le conseil municipal que le projet du pôle scolaire et de la petite enfance prévoit une aire de retournement pour les autocars. Mais il s'avère que le rayonnement prévu pour cette manœuvre n'est pas suffisant. Il propose donc l'arrêt des bus rue des Barons de Fleckenstein, à l'emplacement actuel. Il signale également que les bus utilisent actuellement l'entrée de l'usine CEFA comme place de retournement ce qui n'est pas acceptable et source de danger. Ceci est dû au fait que les bus ont du mal à s'engager dans la rue de la Bergerie. Il propose donc d'aménager le carrefour rue des Barons de Fleckenstein/rue de la Bergerie en condamnant 2 places de stationnement côté pair de la rue des Barons de Fleckenstein et en déplaçant le panneau sens unique rue de la Bergerie.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Jean-Laurent VONAU) est favorable à cette proposition.

- **Configuration de la cour**

Le Maire rappelle que le montant global du marché pour les aménagements extérieurs, dont est titulaire l'entreprise PONTIGGIA/Brumath, s'élève à 69 735 € HT. La maîtrise d'œuvre estime que les travaux de la cour pourraient être réduits et propose d'arborer un peu cette cour pour la rendre moins minérale. S'il se confirme que les travaux actuellement prévus peuvent être réduits, deux possibilités existent :

1. le montant du marché est réduit, ce qui constitue une économie nette pour la commune
2. investir cette économie pour agrémenter la cour et la rendre moins minérale

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Jean-Laurent VONAU) décide, en cas de réduction des travaux actuellement prévus, d'arborer cette cour pour la rendre moins minérale. Le maître d'œuvre sera cependant précisément interrogé sur le problème du gel avant toute décision de réduction.

- **Coloris des sols**

Le Maire projette la proposition de coloris des sols du rez-de-chaussée et de l'étage, choix effectué par le comité de pilotage :

- rez-de-chaussée : salle des arts et restauration coloris parme, local d'activités RAM et périscolaire coloris absinthe, espaces communs coloris safran, bureaux coloris brun et portes coloris bordeaux
- étage : salles de classe coloris safran et jaune, espaces communs coloris rouge et portes coloris bordeaux

- **Division en volumes**

Le Maire projette le projet de la division en volumes élaboré par le cabinet GRAFF-KIEHL, géomètres experts.

Maître RINGEISEN, chargé de l'établissement de l'acte notarié pour la division en volumes du pôle scolaire et de la petite enfance entre la commune de Soultz-sous-Forêts et la communauté de communes du Sultzerland, a fait parvenir un projet d'acte qui a été transmis aux conseillers municipaux par mail.

La construction du bâtiment est effectuée sur un terrain appartenant à la commune de Soultz-sous-Forêts. Pour permettre à chacune des collectivités d'être propriétaire de manière privative et exclusive des locaux qui lui sont affectés, et le statut de la copropriété n'étant pas juridiquement envisageable, la matérialisation des propriétés respectives se fera par une division de volumes afin de permettre la cession d'un volume à la communauté de communes du Sultzerland et d'un volume regroupant les parties de l'immeuble ayant un usage commun aux deux propriétaires à une association syndicale libre qui sera constituée entre la commune de Soultz-sous-Forêts et la communauté de communes du Sultzerland.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la division des volumes du pôle scolaire et de la petite enfance.

- **Association syndicale**

Cette association syndicale constituée entre la commune de Soultz-sous-Forêts et la communauté de communes du Soultzerland gèrera les parties de l'immeuble à usage commun aux deux propriétaires. Le siège, la dénomination et la composition de cette association ne sont pas encore définis. Le Maire précise que le siège sera établi soit à la mairie de Soultz-sous-Forêts, soit au pôle scolaire, la dénomination pourrait être « association syndicale du pôle scolaire et de la petite enfance » et la composition de l'association sera définie par rapport aux surfaces de chaque copropriétaire. Le Président de l'association syndicale sera, de fait, le Maire de Soultz-sous-Forêts.

Le Maire sollicite un accord de principe du conseil municipal pour la création de cette association syndicale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'une association syndicale entre la commune de Soultz-sous-Forêts et la communauté de communes du Soultzerland pour la gestion des parties de l'immeuble ayant un usage commun aux deux propriétaires.

→ **Carrefour RD 264/28/52 et tronçon rue du Docteur Deutsch**

- **Attribution des travaux**

Lors de la réunion du 10 avril 2013, le conseil municipal avait décidé la réalisation des travaux et délégué le choix définitif des entreprises à la commission de sélection des offres après vérification par la maîtrise d'œuvre.

Suite aux vérifications effectuées par le maître d'œuvre, la commission de sélection des offres s'est réunie le 6 mai 2013 et a porté son choix sur les offres les mieux-disantes au regard des critères de sélection définis dans le règlement de consultation, à savoir :

- **Lot n° 1 – Voirie** : Entreprise CGM/Bouxwiller : 168 168,50 € HT, dont 105 545,50 € HT à charge de la commune et 62 623 € HT à charge du CG67
- **Lot n° 2 – Réseaux secs** : Entreprise EIE/Haguenau : 15 167,70 € HT (à charge de la commune)
- **Lot n° 3 – Contrôle extérieur** : lot infructueux vu qu'il n'y avait qu'une seule offre. Le conseil général utilisera ses services internes pour le contrôle.

Le Maire rappelle que l'estimation faite par les Bureaux BEREST pour l'ensemble des travaux s'élevait à 162 935 € HT, dont 118 863 € HT pour la commune et 44 072 € HT pour le CG 67. L'offre définitive des travaux, après ouverture des plis, s'élève à 183 345,20 € HT, dont 120 722,20 € HT pour la commune (+1,56%) et 62 623 € HT pour le CG 67 (+42,09 %), hors maîtrise d'œuvre et frais annexes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le choix de la commission de sélection des offres et attribue les travaux aux entreprises CGM/Bouxwiller pour la voirie et EIE/Haguenau pour les réseaux secs. Il autorise le Maire à signer les marchés à intervenir.

Le Maire fait part à l'assemblée qu'en raison des travaux de renouvellement de la couche de roulement de la RD 263 entre Altenstadt et Hoffen entre le 27 mai et le 28 juin 2013 ayant pour conséquence la mise en place d'une déviation impactant la circulation au niveau de la rue du Docteur Deutsch et du carrefour, les travaux ne débuteront que début juillet 2013.

→ **Jardin de la Saline**

- **Résultat de l'ouverture des plis**

Un avis public à la concurrence a été publié dans les DNA, sur e-marchespublics.com et sur le site Internet de la commune pour les travaux de voirie autour du Sonnenhof. Les travaux sont partagés en 3 lots :

- **lot n°1 : Travaux de voirie** - estimation maîtrise d'œuvre 167 760 € HT
- **lot n°2 : Réseaux secs** - estimation maîtrise d'œuvre 36 524 € HT
- **lot n° 3 : Espaces verts et plantations** - estimation maîtrise d'œuvre 36 104 € HT

23 entreprises au total ont sollicité le dossier de consultation ; 6 ont répondu pour le lot 1, 2 pour le lot 2 et 5 pour le lot 3.

Le Maire communique les résultats de l'ouverture des plis, avant analyse technique :

- **lot 1 : Travaux de voirie** - Entreprise GCM/Bouxwiller pour une offre à 179 407,50 € HT
- **lot 2 : Réseaux secs** – Entreprise SOBECA/Imbsheim pour une offre à 52 840 € HT
- **lot 3 : Espaces verts et plantations** – Entreprise FENNINGER/Haguenau pour une offre à 40 901,34€ HT

Vu que le résultat n'est pas satisfaisant (différence importante entre offres et estimations), il est demandé à la maîtrise d'œuvre, outre l'analyse technique des offres et de la détermination des offres les mieux-disantes au regard des critères de sélection définis dans le règlement de consultation, de revoir la contenance exacte des lots. Une décision sera prise lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

→ Liaison cyclopiétonne

La réunion de préparation du chantier a eu lieu le 7 mai 2013 en présence de l'entreprise HEIBY & Fils, adjudicataire des travaux, du curé REICHARDT, du technicien Rivières du conseil général, des exploitants des parcelles et de la maîtrise d'œuvre. Le démarrage des travaux est prévu pour le 3 juin 2013 avec l'abattage des arbres et le délai d'exécution est de 3 mois. En tout état de cause le chemin devra impérativement être opérationnel à la rentrée scolaire.

→ Complexe sportif

Le Maire rappelle les différentes étapes du projet :

- **Première tranche**
 - Bloc vestiaires avec accueil public en « sous-sol »
 - y compris adjonction du DOJO en « sous-sol » (300 m²)
 - Première estimation à 1.000.000 €
- **Deuxième tranche, sur le même site, dans le cadre du prochain contrat de territoire**
 - Tennis couvert pour tennis et badminton
 - Salle polyvalente (200 m²) et Quillier
 - Mutualisation généralisée de l'accueil public et du bloc vestiaires
- **Relations avec le syndicat mixte**
 - Rénovation du hall du gymnase par le syndicat mixte (toiture et chauffage dès cet été)
 - Cession à l'€ symbolique à la commune du terrain pour la première tranche afin que la commune soit propriétaire de ses investissements
 - Engagement de cession du terrain de la deuxième tranche à l'€ symbolique
 - Réalisation de la première tranche par le Syndicat mixte en délégation maîtrise d'ouvrage
- **Sur le plan des subventions**
 - Le Soultzerland et le Hattgau ont avalisé le supplément de 80.000 € liés à la réduction des crédits de fonctionnement alloués à ces deux comcom
 - Répartition de la subvention totale de 380.000 € selon une règle de trois des chiffres issus de l'APS initial qui donne :
 - Pour le Syndicat Mixte de Soultz (rénovation du hall) : 196 631 € (51,745 %)
 - Pour la Ville de Soultz (bloc vestiaires + accueil public) : 183 369 € (48,255 %)

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions (Christian KLIPFEL et Alfred SCHMITT), approuve la répartition de la subvention allouée par le conseil général entre les 2 entités.

- **Sur le plan de l'avancement du projet**

- Validation par le conseil syndical du projet et du premier volet des travaux de rénovation du hall
- Dépôt de la déclaration de travaux et lancement de la mise en concurrence imminente pour ce premier volet
- Elaboration du projet de vestiaires, accueil du public et dojo en cours.

➔ **Extension de la zone bleue**

Le Maire communique au conseil municipal le planning pour la mise en place des zones bleues :

- **Début juillet 2013** (après la fin de l'année scolaire)
 - rue des Barons de Fleckenstein jusqu'à la hauteur de la rue de la Bergerie
 - rue du Château jusqu'à la poste
- **Après les travaux d'aménagement du carrefour et du tronçon de la rue du Docteur Deutsch**
 - les nouveaux parkings créés

➔ **Maintenance des bassins de rétention**

Le Maire rend compte de l'état des différents bassins de rétention suite au constat fait par les membres de la commission projets et travaux qui se sont rendus sur les lieux :

- **Schindelbach**
 - le bassin de rétention aval est en bon état
 - le bassin de rétention amont nécessite un curage du fond près de la buse d'écoulement
 - les fascines se sont transformées en mini bassins de rétention, mais cela ne devrait pas empêcher leur rôle de « décanteur » des eaux boueuses. Il faut organiser, à intervalle régulier, des opérations de curage avec récupération de la terre par les agriculteurs
- **Hubweg** : il y a un problème de glissement de terrains qui est à traiter dans le cadre d'une action avec les différents acteurs impliqués dans la construction des bassins
- **Roesselbach** : prévoir un ajustement du dispositif avec, notamment, une bande enherbée sur le champ «GORGUS» pour récupérer l'eau en amont.

Paul BOISSARIE signale un problème d'écoulement d'eau rue de la Gare.

➔ **Autres**

- **Route d'accès au centre de soins du Marienbronn**

Le Maire rappelle que par délibération du 7 mars 2012 le conseil municipal de Soultz-sous-Forêts a autorisé le Maire à signer la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage par laquelle la commune de Soultz-sous-Forêts confie certaines attributions de maîtrise d'ouvrage à la commune de Lobsann pour l'aménagement de la voie communale « route de Marienbronn » située sur le ban communal de Soultz-sous-Forêts, voie desservant principalement le centre de soins et réadaptation en addictologie de Marienbronn situé sur le ban communal de Lobsann.

Suite à l'appel d'offres à la concurrence, les travaux ont été attribués à l'entreprise PONTIGGIA/Brumath, mieux-disante pour un montant de 134 059,64 € TTC (112 090 € HT).

La contribution de la commune de Soultz-sous-Forêts s'élèvera à 30 % du montant des travaux, soit 40 217,89 € TTC (la commune bénéficiant du FC TVA).

- **Aménagement devant la propriété 2, rue de Strasbourg (KLEIBER)**

Le Maire rappelle que la municipalité et les époux KLEIBER se sont rapprochés pour réaliser les travaux sur domaines public et privé devant la propriété 2, rue de Strasbourg. Des devis ont été demandés à trois entreprises : HEIBY & Fils/Soultz-sous-Forêts, MEYER/Altenstadt et PONTIGGIA/Brumath.

Les époux KLEIBER souhaitent confier les travaux sur domaine privé à l'entreprise MEYER/Altenstadt qui leur a remis la meilleure offre, alors que l'offre la moins-disante sur domaine public avait été établie par l'entreprise PONTIGGIA/Brumath.

Pour mener à bien cette opération conjointement avec les particuliers, il serait opportun que l'ensemble des travaux soit exécuté par la même entreprise. Après ajustement, les devis définitifs s'élèvent à 5 914 € HT pour PONTIGGIA et 7 532 € HT pour MEYER/Altenstadt.

Il est donc proposé, pour la cohérence du chantier, d'attribuer également les travaux de la commune à l'entreprise MEYER.

Pour Jean-Laurent VONAU cette situation reflète la difficulté de coordonner des chantiers publics et privés.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Jean-Laurent VONAU) décide de faire exécuter les travaux d'aménagement sur domaine public devant la propriété 2, rue de Strasbourg à l'entreprise MEYER/Altenstadt pour un montant de 7 532 € HT (9 008,27 € TTC).

3. TOURISME

→ Gîte d'étape communal

Le Maire informe l'assemblée que la Commission d'Agrément du Relais Départemental du Tourisme Rural a émis un avis favorable quant à la faisabilité du projet de création d'un gîte de groupe sous le label Gîtes de France sous réserve de désigner une personne responsable.

Une première commande de mobilier a été effectuée (lits, armoires, matelas, couvertures ...) pour un montant de 6 805,50 € HT. Il reste à acheter l'électro-ménager (cuisinière, réfrigérateur, micro-ondes), des lampes et de la vaisselle.

Pour des problèmes de livraison du mobilier, l'ouverture du gîte d'étape est reportée au 15 juin 2013.

→ Développement du VTT dans l'Outre-Forêt – Création d'espaces dédiés à la pratique du VTT de descente

Le VTT est pratiqué essentiellement en forêt dans la montagne par des gens de tout âge mais en majorité par des jeunes. Un nombre important de pratiquants a été recensé en Outre-Forêt et des pistes sauvages fleurissent un peu partout. L'association « ELSASS-MTB-TRAILS » propose de tracer une piste de VTT de descente officielle construite, gérée et entretenue par leur association. Les personnes souhaitant utiliser cette piste devront être licenciées. Cette piste de VTT de descente serait la seule dans le Nord du Bas-Rhin. L'association s'engage également à utiliser au maximum les obstacles naturels (roches, souches, trous ...) 1 ou 2 modules en bois de type passerelle ou wall ride seraient créés.

Le Maire rappelle que deux projets sont en cours dans le massif vosgien : la pratique du parapente qui a obtenu un accord de principe du conseil municipal et le VTT de descente.

Plusieurs conseillers municipaux interrogent sur la question de responsabilité, l'utilisation de la piste et sa sécurisation en dehors de la présence de l'association.

Un débat a également eu lieu sur le problème de l'accès des secours en cas d'accident. Plusieurs conseillers ont demandé à ce qu'une concertation ait lieu avec les organismes de secours avant tout accord définitif.

Le Club vosgien a donné un accord sous réserve et les membres de l'association se sont engagés à contacter les chasseurs et l'ONF pour leur présenter le projet et obtenir leur accord.

Le Maire propose au conseil municipal de donner à l'association « ELSASS-MTB-TRAILS » un accord de principe pour le lancement de cette piste de descente, sous réserve de l'accord du Club Vosgien, des Chasseurs et de l'ONF et de limiter les obstacles artificiels. Le problème de l'accès de secours doit

également être examiné au préalable. Une convention sera ensuite signée entre le Président de l'association responsable de la piste de descente et la commune de Soultz-sous-Forêts.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 3 abstentions (Dominique STOHR, Christian KLIPFEL et Jean-Laurent VONAU) donne son accord de principe pour le lancement de la piste de descente de VTT.

4. URBANISME

→ Achat terrain SIBAR

Le conseil municipal, par délibération du 6 juin 2012, avait décidé l'achat du terrain appartenant à la SIBAR, d'une contenance de 30,74 ares. Bien que le vendeur soit assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée dans le cadre de son activité économique, l'acquisition de l'immeuble ne lui a pas ouvert droit à la déduction de la TVA. La SIBAR a acheté le terrain en décembre 2005 pour un prix de 679,06 € TTC/are.

La SIBAR propose donc à la commune le rachat de ce terrain aux conditions suivantes :

- $30,74 \text{ ares} \times 679,06 \text{ €} = 20\,874,30 \text{ € TTC}$
- actualisation par référence à l'indice moyen du coût de la construction entre le 4^e trimestre 2005 (1289) et le 4^e trimestre 2011 (1602,25) : $679,06 \text{ €} \times \frac{1\,602,25}{1\,289} = 844,08 \text{ € l'are}$,
soit $165,02 \text{ € HT/are} \times 30,74 \text{ ares} = 5\,072,71 \text{ € HT}$ (6 066,96 € TTC)
- prise en charge du coût de la maîtrise d'œuvre du projet immobilier de la SIBAR dont le permis a été refusé : 28 314,00 € HT (33 863,54 € TTC)
- prise en charge de l'indemnité de rupture du contrat de maîtrise d'œuvre : 5 096,52 € HT (6 095,44€ TTC)

soit un prix d'acquisition total de 66 900,24 € TTC.

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce prix d'acquisition.

Jean-Laurent VONAU ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'achat du terrain appartenant à la SIBAR, d'une contenance de 30,74 ares, pour un montant de 66 900,24 € TTC.

→ Droit de préemption urbain

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation des biens suivants :

- apport en société de la propriété cadastrée section 4 n° 66 lieudit « 5 rue du maire Geiger » d'une contenance de 8,64 ares
- appartement dans un bâtiment en copropriété cadastré section 37 n° 482/102 lieudit « 1 rue Charles Edelman »
- terrain non bâti cadastré section 23 n° 586/20 lieudit « Hinterfeld » d'une contenance de 3,69 ares.

5. AFFAIRES FINANCIERES

→ Personnel communal

- **Heures supplémentaires jour férié**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement de 3 heures supplémentaires pour le travail effectué lors des festivités du 8 mai 2013.

- **Subvention exceptionnelle**

▪ **Handball-club Soultz-sous-Forêts/Kutzenhausen**

Le Président du handball-club sollicite une subvention exceptionnelle pour le déplacement de l'équipe fanion des seniors masculins qui a progressé en Coupe de France jusqu'en 16^{èmes} de finale. Ceci a impliqué 2 déplacements en bus, à Hayange pour les 32^{èmes} de finale et à Neufchâteau pour les 16^{èmes} de finale.

Les déplacements, pris en charge par l'association, ont été effectués par les transports FOELL/Betschdorf et ont coûté respectivement 570 € et 650 €, soit un total de 1 220 €.

Le Maire propose la prise en charge de la totalité des frais de transport.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention exceptionnelle de 1 220 € au handball-club Soultz-sous-Forêts/Kutzenhausen pour les frais de déplacement lors des 32^{èmes} et 16^{èmes} de finale de coupe de France.

• **Partenariat avec la BA 901 pour la manifestation AIR RAID 2013**

Le Maire informe le conseil municipal que l'Armée de l'Air a confié à la Base Aérienne 901 de Drachenbronn la préparation du prochain exercice international de raid commando, avec une contribution du 16^{ème} Bataillon de Chasseurs de Bitche. Cette manifestation aura lieu du 24 au 26 mai 2013 et réunira quelques 250 concurrents pendant ces 3 jours. La BA 901 propose un partenariat avec la commune qui peut se décliner soit sous la forme de vecteurs de communication (tee-shirts, cadeaux), soit sous la forme d'une subvention exceptionnelle qui permettrait d'améliorer le ravitaillement spécialisé des raiders et de compléter les lots de récompenses offerts aux lauréats.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 250 € au comité des fêtes de la BA 901 « Les Ailes du Dragon ».

• **Tarifs de locations des différentes salles communales**

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité, fixe les tarifs pour la location de différentes salles communales comme suit :

- **salles maison des associations + salle mairie de Hohwiller** : 12 €/heure
- **salle annexe de la mairie + salle à l'étage du club-house tennis/pétanque** : 20 € la ½ journée ou la soirée pour Soultz-sous-Forêts / 30 € pour les extérieurs – nettoyage en sus
- **salle de réunion de la mairie ou salle des permanences** : 10 €/heure
- **salle voûtée pôle des services (90m2 + coin cuisine tisanerie)** : 50 €/journée et 80 €/week-end pour Soultz-sous-Forêts ; 70 €/journée et 110 €/week-end pour les extérieurs – nettoyage en sus
- **Relais culturel la Saline**
 - hall-bar week-end : 90 €/jour (Soultz) - 125 € (extérieurs)
 - cuisine week-end : 130 €/jour (Soultz) - 170 € (extérieurs)

A la question de Christian KLIPFEL souhaitant connaître les modalités de location du club-house du football, le Maire répond que le club-house est utilisé sous la responsabilité de l'association. Claude LINDNER précise que ce club-house est loué prioritairement et gratuitement aux membres du club et qu'il y a très peu de personnes extérieures souhaitant le louer.

• **Mise à disposition du terrain REMPP pour pâturage chevaux**

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité, est favorable à la mise à disposition gratuite du terrain rue des 3 Hommes (anc. REMPP) à l'écurie REFLEH pour le pâturage des chevaux. Ceci contribuera à l'entretien du terrain et évitera le fauchage par les services techniques. Il faudra l'accord de l'EPF et le « locataire » devra s'engager à entretenir le terrain et présenter une attestation d'assurance.

• **Autres**

- **Fusion des communautés de communes Hattgau/Soultzerland : rétrocession d'une compétence**

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes du Sultzerland a réalisé pour chaque commune membre un équipement multi sports. Cette réalisation a été faite en vertu de la compétence "politique en faveur de la jeunesse : étude, réalisation, création d'équipement et des actions d'animations périscolaires et extra scolaires en faveur des jeunes de 6 à 18 ans au besoin par délégation de service public".

Afin que sur le territoire de la communauté de communes issu de la fusion des 2 communautés de communes du Sultzerland et du Hattgau, les équipements de même nature, en l'occurrence les équipements multi sports, soient gérés par la même entité, le Maire propose d'accepter la restitution de ces équipements aux communes membres.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité décide d'accepter la restitution à la commune du terrain multi sports réalisé dans le cadre de la compétence "politique en faveur de la jeunesse : étude, réalisation, création d'équipement et des actions d'animations périscolaires et extra scolaires en faveur des jeunes de 6 à 18 ans au besoin par délégation de service public" à compter du 31/12/2013.

▪ **Achat de 6 mange-debout**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'achat de 6 mange-debout pour un montant de 462 € HT (552,55 € TTC). L'OMACSL participera financièrement à cette acquisition.

▪ **Tarifs des photocopies couleur pour les associations (A3 + A4)**

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le tarif des photocopies couleur pour les associations à :

- 0,20 € pour une photocopie A4
- 0,40 € pour une photocopie A3

Ces tarifs sont identiques à ceux pratiqués par la communauté de communes du Sultzerland.

▪ **Association Impro Glio**

Le Maire informe le conseil municipal que l'association Impro Glio organise une soirée récréative autour de l'improvisation en Alsacien le vendredi 24 mai 2013 à 20 h 30 à La Saline. Cette soirée sera agrémentée par 9 jeunes de la troupe de Roeschwoog, 4 jeunes du collège de Sultz-sous-Forêts et le Mund'Art Theater de Wissembourg.

Le Président de l'association sollicite la commune pour une récompense pour ces jeunes.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide d'offrir 2 billets d'entrée pour des spectacles au relais culturel la Saline aux jeunes qui participeront à cette soirée.

6. PROJET DE CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

• **Approbation du projet de charte révisée et confirmation de l'adhésion au SYCOPARC**

Lors de la réunion du conseil municipal du 7 novembre 2012, MM. Hubert WALTHER, vice-président et Eric BRUA, directeur du SYCOPARC avaient présenté les principaux enjeux de la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

Une enquête publique pour la révision de la charte s'est déroulée du 24 septembre 2012 au 31 octobre 2012. Lors de l'accueil du public par le commissaire-enquêteur à la mairie de Sultz-sous-Forêts le 24 octobre 2012, le Maire a émis des observations qui ont été consignées dans le registre d'enquête publique d'une part pour le classement de la commune et d'autre part parce que la charte ne prend pas en compte le relais culturel et la médiathèque, éléments culturels structurants et déterminants de la médiation culturelle.

Suite à un entretien téléphonique avec le directeur, Eric BRUA, celui-ci a confirmé que la commune a été intégrée en tant que pôle d'équilibre local et que le plan a été rectifié, la deuxième remarque sur les centres culturels et notamment l'accroissement du partenariat sera prise en compte.

Le conseil municipal de Sultz-sous-Forêts,

VU les articles L333-1 à L333-3 et R333-1 à R333-16 du Code de l'Environnement,

VU le décret en date du 9 juillet 2001 portant renouvellement du classement du parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le décret n° 2011-805 du 4 juillet 2011 portant prorogation du classement du parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU la nécessité de réviser la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord, en vue du renouvellement du classement des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU les délibérations des conseils régionaux d'Alsace et de Lorraine, respectivement en dates des 13 mars 2009 et 27 février 2009, engageant la procédure de révision et chargeant le Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) d'élaborer la nouvelle charte,

VU le projet de charte révisée du parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le rapport de la commission d'enquête sur le projet de charte révisée,

CONSIDERANT la volonté du conseil municipal de continuer à œuvrer, pour un aménagement équilibré du territoire, la protection et la valorisation des patrimoines et un développement durable des Vosges du Nord ;

CONSIDERANT la volonté du Conseil Municipal de participer à la mise en œuvre des objectifs de la charte du Parc, par le classement de la commune en parc naturel régional et la participation de la commune au syndicat mixte, chargé de l'aménagement et de la gestion du parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC),

Après avoir étudié le projet de charte révisée et ses annexes élaborés par le SYCOPARC et après en avoir délibéré

- approuve le projet de charte révisée du Parc naturel régional des Vosges du Nord,

- confirme l'adhésion de la commune au Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

- autorise le Maire à signer tout acte ou pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

7. DIVERS

• Point sur le fleurissement

Ernest ROTT, Président de la commission fleurissement, fait part à l'assemblée de l'avancement des travaux de fleurissement : les balconnières sont plantées et les placettes seront réalisées dès que la météo sera plus clémente.

• Informations

- Madame Armande Le Pellec Muller, recteur de l'académie de Strasbourg a pris acte de la décision du report des rythmes scolaires et propose un accompagnement dans la démarche pour une mise en œuvre réussie de la réforme en septembre 2014. L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription prendra contact avec la commune pour convenir d'un calendrier d'élaboration du projet. On s'oriente plutôt vers les cours le samedi matin
- En raison des travaux de renouvellement d'une couche de roulement RD 263, le marché trimestriel du 5 juin 2013 se déroulera rue des Barons de Fleckenstein
- Le garage VINCENT de Surbourg a fait parvenir ce matin par courriel une proposition de convention de délégation du service public de fourrière automobile en concession. Cette proposition sera étudiée et soumise au conseil municipal lors de la prochaine réunion.

- **Prochaines réunions et manifestations**

- 18 mai 2013 à 20h30 : concert de l'harmonie Concordia à la Saline
- 27 mai 2013 à 19 h : réunion éco-quartier
- 5 juin 2013 à 20h15 : prochaine réunion du conseil municipal

- **Doléances**

- Ernest ROTT informe que lors de la manifestation « Hohwiller carrefour des arts » les 22 et 23 juin 2013 il y aura une exposition de photos sur le 50^e anniversaire du fleurissement à Hohwiller
- A la question de Christian KLIPFEL demandant pourquoi la boîte aux lettres de la Poste devant la mairie était enlevée, le Maire précise que sa remise en place va être demandée
- Paul BOISSARIE signale que sur l'aire de jeux du Bruehl les jeunes font des concours de mobylettes
- Jean-Laurent VONAU signale qu'il y a un problème de répartition des bancs au cimetière communal et que la commission cimetière devrait se pencher sur ce problème.